



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00630410-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY.

Étaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET : 66. Subventions à des associations sportives

Délibération n° 2020/006304

Subventions à des associations sportives

Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 3	25/11/20	Favorable unanime

Résumé :

Ce projet de délibération porte sur l'attribution de subventions aux associations sportives bisontines.

1. Programme «Subventions Exceptionnelles»

- **Centre International de Séjour (CIS)** **11 000 €**
Missions de conciergerie du pôle sportif des Montboucons suite à l'acquisition de cet équipement par la Ville de Besançon en avril 2020
- **PSB Judo** **5 000 €**
Accompagnement restructuration administrative de l'association.

En cas d'accord, la dépense sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.40.6574.004822.20300.

2. Programme « Aide aux Locaux »

- **ATSCAB** **3 150 €**
Accompagnement pour la prise en charge de la pratique des jeunes licenciés du club et à l'école de bowling suite à la fermeture du bowling comtois et le repli sur le bowling de Chateaufarine dont la politique tarifaire est différente.

En cas d'accord, la dépense sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.40.6574.004826.20300.

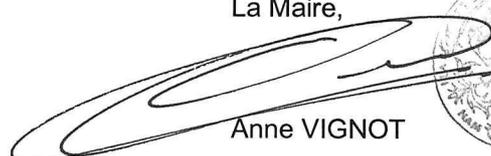
A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés ci-dessus :

- attribue les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre des programmes « Subventions Exceptionnelles » et « Aide aux Locaux »,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec le CIS.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 2

Pour extrait conforme,
La Maire,


Anne VIGNOT



**Centre International de Séjour
Convention d'objectifs et de moyens**

AVENANT N°1

Le Conseil Municipal du 17 janvier 2019 a renouvelé le soutien de la Ville de Besançon à l'association CIS – ETHICS Etapes pour les actions qu'elle met en œuvre à destination du mouvement sportif et associatif bisontin en matière d'accueil en hébergement, de restauration et de location de salles.

La Ville met à la disposition de l'association CIS Ethic Etapes les bâtiments municipaux sis 3 avenue des Montboucons, formalisée par une convention d'occupation temporaire spécifique.

La convention d'objectifs et de moyens du 29 janvier 2019 définit les conditions financières dans lesquelles la Ville de Besançon soutient les actions développées par l'association jusqu'au 31 décembre 2020.

Début 2020, la Ville s'est portée acquéreur auprès de la Région Bourgogne Franche Comté du Pôle Sportif des Montboucons 3 avenue des Montboucons.

Le CIS était titulaire d'un bail octroyé par la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'occupation d'une partie de ces locaux (hall d'accueil) et assurait des missions de conciergerie de l'ensemble de l'équipement pour le compte de la Région.

A la date d'acquisition, le CIS est demeuré dans les locaux (par avenant à la convention d'occupation temporaire du 25 janvier 2019) et continue d'exercer ces mêmes missions, pour le compte de la Ville.

Au regard des missions supplémentaires confiées à l'association, il convient de modifier les modalités de soutien financier de la Ville définies dans la convention d'objectifs et de moyens du 29 janvier 2019 en accordant à l'association CIS – ETHICS Etapes une aide spécifique complémentaire.

En conséquence, entre :

La **VILLE DE BESANÇON**, représentée par Madame Anne Vignot, La Maire, agissant en vertu de la Délibération du 10 décembre 2020,

et

L'Association Centre International de Séjour – ETHIC ETAPES représentée par M. Michel VAUTROT, son président, dont le siège social est situé 3 Avenue des Montboucons à Besançon,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de définir le montant de l'aide complémentaire de la Ville de

Besançon à l'association CIS – ETHICS Etapes dans le cadre de ses missions de conciergerie effectuées au Pôle Sportif des Montboucons au titre de l'année 2020.

Ce montant est de 11 000€.

Il sera versé dès signature du présent avenant.

Article 2

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Besançon, le
En trois exemplaires

Le Président du CIS ETICS Etapes,

Michel VAUTROT

La Maire,

Anne VIGNOT

ANNEXE